

prébendés de Notre-Dame. Le cardinal-archevêque de Paris lui avait déjà donné la direction de deux Œuvres très importantes, l'Œuvre apostolique de France pour les missions, et l'Œuvre des examens d'instruction religieuse pour les enfants des écoles libres et des écoles communales.

Depuis le 21 novembre 1898, il exerçait dans la paroisse de Saint-Louis en l'Île, les fonctions de curé.

Dans le même consistoire du 14 décembre, le Pape a conféré le titre d'archevêque titulaire de Palesium à S. G. Mgr LARUE, évêque démissionnaire de Langres.

Le Bien

(Suite)

La seconde condition pour une œuvre surnaturelle, c'est qu'elle soit accomplie en état de grâce. Nous avons expliqué déjà comment la grâce sanctifiante nous divinise. Or, en nous divinisant, elle peut diviniser aussi nos actes. C'est elle qui donne à la plus humble action du juste un prix infini. Sans elle, au contraire, les œuvres les plus éclatantes n'ont qu'une valeur naturelle. La raison seule suffirait à démontrer ce dernier point. Comment les actes d'un homme en état de péché mortel mériteraient-ils le ciel ? Il faudrait dire que cet homme est digne à la fois du paradis et de l'enfer. Ce serait une flagrante contradiction. Du reste, ce que la raison réclame, l'Écriture l'atteste : sans la grâce sanctifiante point d'œuvre surnaturelle. Ecoutez par exemple, cette déclaration du Sauveur : *Je suis la vigne, vous êtes les branches. De même qu'une branche ne peut porter de fruit qu'en restant attachée à la vigne, vous ne le pouvez non plus qu'en demeurant unis à moi.* (Joan. x v.) Saint Paul proclame également inutiles toutes les œuvres faites sans la charité, cette compagne inséparable de la grâce : *Quand j'aurais une foi capable de transporter les montagnes, quand je distribuerais tous mes biens aux pauvres, tout cela sans la charité ne me servirait de rien.* (I Cor, XIII.)

Ces deux premières conditions ne sont point encore suffisantes. Pour qu'une œuvre ait une valeur surnaturelle, il faut de plus qu'elle soit faite pour Dieu. Si l'ouvrier que vous avez pris à votre service emploie une journée à travailler pour lui, il est bien évident que vous ne lui devez rien pour cette journée-là.